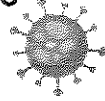


# Protection des aînés et personnes vulnérables en période de COVID19



En cas d'urgence : 17 ou 112

## Opération tranquillité seniors

Vous vivez seul(e)s?  
Vous êtes âgé(e)s

N'hésitez pas à vous signaler à la  
gendarmerie pour bénéficier de  
l'opération tranquillité seniors :  
des gendarmes pourront  
vous contacter par  
téléphone et vous  
donner des conseils  
de prévention.

## Le confinement accentue les menaces : Ayez les bons réflexes

- Restez chez vous mais gardez le contact avec votre famille et les personnes de confiance
- Signalez vous auprès de votre mairie
- Soyez vigilant par rapport aux appels malveillants ou mails frauduleux : ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires
- N'ouvrez pas la porte et ne laissez personne s'introduire chez vous



## Si vous devez sortir

- Prenez votre attestation de déplacement, vos papiers d'identité et privilégiez les créneaux réservés dans les commerces.
- Attention aux faux gendarmes ! On n'exigera jamais de vous un paiement immédiat, par espèces ou CB, sous peine d'une majoration ultérieure du montant.

AU QUOTIDIEN, SUIVEZ LA GENDARMERIE SUR



ENDinfo.fr